

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 9 janvier 2017, à 20 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Marco Poulin, Gino Vachon, Jérôme Bélanger et Xavier Bouhy, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Mesdames les Conseillères Louise Senécal et Nancy Lessard sont absentes.

La secrétaire de l'assemblée est Madame Kathleen Veilleux.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

2017-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

2017-01-002

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 DÉCEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les procès-verbaux de la séance régulière du 5 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 sont adoptés tel que présentés.

ADOPTÉ

2017-01-003

MAISON DES JEUNES M.R.C. ROBERT-CLICHE – PROGRAMME MULTI-AVENTURES 2017

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participe au programme Multi-Aventures 2017 de la Maison des Jeunes de la M.R.C. Robert-Cliche pour un montant de 500\$, soit 5 participants.

ADOPTÉ

2017-01-004

AIDE FINANCIÈRE – CORPS DE CADETS 619 DE BEAUCEVILLE

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor accorde un soutien financier de 50\$ au Corps de Cadets 619 de Beauceville pour l'année 2016-2017.

ADOPTÉ

2017-01-005

PUBLICITÉ – CAHIER DU SALON DE L'HABITATION NOUVELLE-BEAUCE

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor acquière une publicité en couleur d'un huitième (1/8) de page horizontale dans le cahier 2017 du Salon de l'Habitation Nouvelle-Beauce, au coût de 195\$.

ADOPTÉ

2017-01-006

RÈGLEMENT NUMÉRO 137-2017 AUTORISANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR À CONCLURE UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES AFIN DE NOTAMMENT SOUMETTRE SON TERRITOIRE À LA COMPÉTENCE DE CETTE COUR

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor désire se prévaloir notamment des articles 15 et 24 de la *Loi sur les cours municipales* (R.L.R.Q., c. C-7201) afin de soumettre son territoire à la compétence de la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges par la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à cette cour municipale;

ATTENDU l'avis de motion donné aux fins des présentes par lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil décrète ce qui suit :

Article 1- La Municipalité de Saint-Victor autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges afin notamment de soumettre son territoire à la compétence de cette cour. Cette entente est annexée au présent règlement

pour en faire partie intégrante comme si elle y était au long reproduite.

Article 2- Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer, pour et au nom de La Municipalité de Saint-Victor l'original de l'entente jointe au présent règlement.

Article 3- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

2017-01-007

**MANDAT : COORDONNATRICE SPORTS, LOISIRS –
CLAUDIA DUQUET**

Proposé par Monsieur Gino Vachon

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer à Madame Claudia Duquet une période d'essai de trois mois, jusqu'au 10 avril 2017, au poste de Coordinatrice sports et loisirs, le tout selon les conditions prévues par les normes du travail. Cette période d'essai est renouvelable pour trois mois subséquent ou un contrat de travail pourra être signé, après évaluation.

ADOPTÉ

2017-01-008

**ADOPTION DU BUDGET 2017 DE L'OFFICE
MUNICIPALE D'HABITATION (OMH)**

ATTENDU les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Victor pour l'année 2017.

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor approuve le budget de l'Office Municipal d'habitation de Saint-Victor pour l'année financière 2017 présentant des revenus de 49 251\$ et des dépenses de 97 525\$ et un déficit devant être de 48 274\$, tel déficit devant être partagé à raison de 10% par la Municipalité de Saint-Victor soit 4 827\$, et à 90% par la Société d'Habitation du Québec soit 43 447\$.

ADOPTÉ

2017-01-009

**PROGRAMME CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES
AGRICOLES**

ATTENDU l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

ATTENDU l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

ATTENDU QUE 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

ATTENDU QU'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA, tant avec les représentants du milieu municipal qu'avec l'Union;

ATTENDU QUE le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

ATTENDU QUE les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

ATTENDU l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

SUR MOTION DÛMENT PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR JÉRÔME BÉLANGER, ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

- d'appuyer les démarches de l'Union des producteurs agricoles en vue de maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
- de fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

ADOPTÉ

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser Madame Lorraine Boucher, dans le cadre de son mandat d'archivage à la Municipalité de Saint-Victor, à procéder à la destruction de documents de la période allant de 1998 à 2009. Lesdits documents constituent particulièrement des factures, paies, feuilles de temps et registres comptables sans valeur financières et administratives dont la destruction sera effectuée en conformité avec le calendrier de conservation des documents de la Municipalité (1988) et les délais minimaux de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ). L'ensemble de ces documents représenterait 21 boîtes régulières et 60 boîtes de classement (factures).

ADOPTÉ

2017-01-011

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
POUR AJOUTER LE NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-VICTOR SUR LES PANNEAUX DE
L'AUTOROUTE 73**

ATTENDU QUE les commerces et industries de la Municipalité de Saint-Victor contribuent de manière significative à la viabilité, à la vitalité et au développement économique de la région beauceronne;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor est l'hôte, à chaque année, des Festivités Western de Saint-Victor, un festival d'importance dans la région, qui attire de nombreux touristes des autres régions du Québec et d'ailleurs;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor peut être facilement atteinte à partir des autres régions du Québec et des grands centres urbains via l'autoroute 73, en empruntant la bretelle de sortie 61 vers Beauceville, puis en suivant la route 108 Ouest;

ATTENDU QU'une signalisation routière plus visible permettrait aux nombreux touristes, visiteurs et gens d'affaires qui doivent se rendre à notre Municipalité de la localiser plus facilement, et ainsi de gagner temps, efficacité et agrément au cours de leurs déplacements;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec d'ajouter le nom de la Municipalité de Saint-Victor sur les panneaux annonçant la sortie 61 de l'autoroute 73.

ADOPTÉ

2017-01-012

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
POUR AJOUTER LES NOMS DES RUES SOUS LES
FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE
LA ROUTE 108, DE LA RUE DU SÉMINAIRE ET DE
LA RUE COMMERCIALE**

ATTENDU QUE l'intersection de la Route 108, de la Rue du Séminaire et de la Rue Commerciale est une intersection d'importance et achalandée, située en plein cœur de la Municipalité de Saint-Victor;

ATTENDU QUE la signalisation présentement en place pour indiquer les rues avoisinantes de ladite intersection est de petite taille, surchargée et conséquemment difficile à lire pour les gens qui y circulent;

ATTENDU QUE la pose d'une signalisation plus claire et visible permettrait d'accroître la sécurité et la visibilité au sein de l'espace restreint de ladite intersection;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec d'ajouter les noms des rues sous les lumières des feux de circulation à l'intersection de la Route 108, de la Rue du Séminaire et de la Rue Commerciale.

ADOPTÉ

2017-01-013

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE MONSIEUR
ANDRÉ RUEL : RAPPORT ANNUEL DES OUVRAGES
MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USÉES**

ATTENDU l'expertise de Monsieur André Ruel dans le domaine de l'assainissement des eaux;

ATTENDU le nouveau Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU la proposition d'honoraires de Monsieur André Ruel en rapport avec le mandat relatif à la production du Rapport annuel pour l'année 2016;

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor mandate Monsieur André Ruel, spécialiste dans le domaine des eaux usées, pour

compléter le rapport annuel des ouvrages d'assainissement des eaux usées pour la somme de 750,00\$ représentant 15.0 heures de travail.

ADOPTÉ

2017-01-014

ADHÉSION : ASSOCIATION DES CHEFS POMPIERS DU QUÉBEC

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que Monsieur Marc Bureau, chef pompier de la Municipalité de Saint-Victor, devienne membre régulier de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) pour l'année 2017, pour un montant de 250\$ plus taxes.

ADOPTÉ

2017-01-015

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'INCENDIE

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le rapport annuel et les indicateurs de performance du Service d'incendie de Saint-Victor, pour le plan de mise en œuvre pour l'année 9 du 1^{er} juin 2015 au 31 novembre 2016, tel que soumis par le directeur des incendies, Monsieur Marc Bureau.

ADOPTÉ

2017-01-016

NOMINATION D'UN GARDE-FEU

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer Monsieur Marc Bureau, 123 rue Notre-Dame à Saint-Victor, garde-feu municipal pour la Municipalité de Saint-Victor. Un montant forfaitaire de 400,00\$ lui sera versé, pour ses services durant l'année 2017, soit au mois de décembre 2017.

ADOPTÉ

2017-01-017

DEMANDE À LA MRC D'ASSOULPIR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC (CONTENEUR)

ATTENDU l'existence d'un schéma d'aménagement pour la MRC Robert-Cliche, qui restreint l'utilisation de conteneurs sur le territoire des municipalités qu'elle englobe;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor souhaiterait permettre l'utilisation de conteneurs sur son territoire, à l'intérieur de certaines restrictions municipales;

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor demande à la MRC Robert-Cliche d'assouplir le schéma d'aménagement de la MRC afin de permettre aux municipalités d'accorder la permission d'utiliser des conteneurs sur leurs territoires, à l'intérieur de certaines contraintes retrouvées dans le plan d'urbanisme municipal.

ADOPTÉ

2017-01-018

DÉROGATION MINEURE : 29, CHEMIN DE LA GRANDE-CORNICHE, MONSIEUR BASTIEN THIBODEAU

ATTENDU le projet d'agrandissement des fondations d'un bâtiment existant ainsi que de prolongation d'une galerie existante au 29 chemin de la Grande-Corniche;

ATTENDU que ledit projet de construction a fait l'objet de modifications importantes depuis sa dernière demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les fondations du bâtiment principal qui touchent à la bande de protection riveraine ont été reculées au maximum, et que leur empiètement est passé de 1,80 mètres à au plus 0.6 mètre carré de ladite bande riveraine, alors que la norme interdit toute construction dans les 10 premiers mètres de la bande riveraine;

ATTENDU qu'il y a présence d'une galerie existante sur le bâtiment et que le projet de construction prévoit le prolongement de ladite galerie, qui empiètera du coup de 2 mètres dans la bande de protection riveraine, alors que la norme interdit toute construction dans les 10 premiers mètres de la bande riveraine;

ATTENDU que le propriétaire a fait modifier les plans d'architecte et a fait des concessions pour diminuer l'impact qu'aura l'implantation de son projet;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder la dérogation mineure pour l'ensemble des éléments contenus à la présente demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'après la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme, la Municipalité accorde une dérogation mineure à Monsieur Bastien Thibaudeau, au 29, chemin de la Grande-Corniche, pour que les fondations agrandies du bâtiment principal empiètent de 0.6 mètres carré dans la bande de protection riveraine. Également, les membres du conseil autorisent sur le même projet un prolongement de la galerie, qui empiètera de 2 mètres dans la bande de protection riveraine, à condition qu'aucune coupe d'arbre ne soit effectuée, que la bande riveraine soit gardée intacte et qu'un ajout de végétaux soit effectué sous la galerie suspendue, pour obtenir une bande riveraine d'une largeur de plus de cinq mètres.

ADOPTÉ

2017-01-019

PUBLICITÉ VIC-ACTION : AJOUT D'UN FORMAT D'UNE DEMI-PAGE

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'ajouter, aux formats de publicité déjà disponibles dans le Vic-Action, le format d'une demi-page, au coût de 65\$ pour une publication.

ADOPTÉ

2017-01-020

ADOPTION : COUVERTURE CELLULAIRE EN BEAUCE

ATTENDU QUE la technologie cellulaire fait désormais partie de notre vie quotidienne;

ATTENDU QUE l'accès à un lien téléphonique revêt des motifs importants sur le plan de la sécurité;

ATTENDU QUE le développement économique est associé à des réseaux cellulaires fiables étendus;

ATTENDU QUE la disponibilité de la technologie cellulaire s'avère un facteur décisif dans le choix d'un milieu de vie pour un nombre croissant de citoyens;

ATTENDU QUE l'analyse de la performance touristique de la région par Destination Beauce a permis de constater que les interruptions de service cellulaire représentent un irritant pour les touristes et compromettent le développement d'entreprises touristiques;

ATTENDU QU'un grand nombre de citoyens ont fait part de difficultés rencontrées en ce qui a trait à la qualité des communications au niveau de la téléphonie cellulaire, que plusieurs d'entre eux ont contacté leur fournisseur à ce sujet

et qu'à chaque occasion on leur répond qu'une intervention pourra se faire s'il y a davantage de plaintes d'usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor demande aux entreprises cellulaires de procéder aux mises à jour qui s'imposent à leurs installations desservant la Beauce, en particulier celles des principales routes de la MRC Robert-Cliche, soit l'autoroute 73 (notamment la nouvelle section récemment ouverte), la route 173, la route 108, la route 112, la route 275 et la route 276.

ADOPTÉ

2017-01-021

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION TECHNI-CONSULTANTS (STATION CHLORATION)

ATTENDU l'offre de services professionnels pour accompagnement technique à titre de gestionnaire de projet pour les travaux à la station de chloration de la Municipalité de Saint-Victor soumise par la firme Techni-Consultant inc.;

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant Inc., pour l'accompagnement technique à titre de gestionnaire de projet pour les travaux à la station de chloration de la Municipalité de Saint-Victor, pour un montant forfaitaire de 4 495\$, taxes en sus.

ADOPTÉ

2017-01-022

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-11-236 : CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2017

ATTENDU la tenue d'élections municipales au cours de l'année 2017, dont le jour de scrutin aura lieu le 6 novembre 2017;

ATTENDU les différents engagements et responsabilités des élus municipaux qui apportent certaines contraintes à leur horaire;

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil :

QUE le calendrier de tenue des séances ordinaires du Conseil Municipal pour 2017 soit modifié de manière décrite ci-dessous.

Les séances se tiendront le LUNDI et débuteront à 19H30, aux dates suivantes :

9 janvier	3 juillet
6 février	7 août
6 mars	Mardi 5 septembre
3 avril	2 octobre
1 ^{er} mai	13 novembre
5 juin	4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, par la Directrice générale, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉ

2017-01-023

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les comptes suivants sont adoptés pour paiement :

Sylvie Groleau	28,80 \$
Kathleen Veilleux	13,50 \$
Visa Desjardins	665,71 \$
Hydro-Québec	1 859,32 \$
Telus	127,78 \$
Mathieu Rodrigue	200,00 \$
Téléphone Saint-Victor	635,36 \$
Catherine Roy	171,04 \$
Catherine Roy	838,61 \$
Pitney Works	229,95 \$
Hydro-Québec	1 891,46 \$
Restos Chez Danny	450,00 \$
Fabrique St-Victor	35,00 \$
Caroline Lapointe	140,25 \$
Jonathan V. Bolduc (cellulaire décembre)	58,33 \$
Nancy Lagueux	230,00 \$
Restos Chez Danny	520,00 \$
Ministre des Finances	111,00 \$
Ministre des Finances	111,00 \$
Projet Jeunesse Travail	24,00 \$
Les serres St-Georges	1 221,60 \$
Poste Canada	213,33 \$
Fabienne Plante	1 240,00 \$
Maison des Jeunes M.R.C. Robert-Cliche	500,00 \$
Katérie Métivier	439,53 \$
Nancy Lagueux	230,00 \$
Lucie Veilleux	475,00 \$

Style Musique (journée de l'homme	80,48 \$
Archambault	39,85 \$
Denis Gauvin	46,91 \$
Dura-Lignes	557,63 \$
Mines Seleine	16 054,68 \$
Alliance Coop	15 521,78 \$
Robitaille Equipement	6 387,78 \$
DEBB	191,68 \$
Gaétan Jacques Électrique	663,19 \$
Magasin Coop	165,68 \$
Praxair 53,26 \$	
Centre Électrique de Beauce	154,59 \$
Garage Marc Bureau	93,90 \$
Garage Alain Bolduc	973,04 \$
WSP	2 098,29 \$
La Victoroise	247,50 \$
Morency Avocats	3 853,10 \$
Medds Colis	22,77 \$
Municipalité East-Broughton	684,37 \$
Plomberie Jacques Roy	898,58 \$
M.R.C. Beauce Sartigan	20 913,72 \$
Éqip	204,66 \$
Centre du Camion (Amiante)	1 654,87 \$
Spherix Expertise	544,00 \$
Usinage Xpress de Beauce	78,08 \$
Groupe ICB	74,73 \$
Groupe Attraction Radio	396,66 \$
Montréal Stencil	157,52 \$
M.R.C. Robert-Cliche	11 934,62 \$
Hercule Fortin Inc.	59,11 \$
Armand Lapointe Équipement	46,14 \$
Garage Bizier	513,29 \$
F. Plante Inc.	1 408,38 \$
Atelier d'Usinage Louis Bernard	798,08 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	110,29 \$
Wainbee	87,56 \$
Excavation Denis Bolduc	948,54 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	1 966,51 \$
Centre du Camion de Beauce	344,69 \$
PG Solutions	729,52 \$
Fonds d'information sur le territoire	20,00 \$
PME Partenaires	2 566,24 \$
Aqua Beauce	26,50 \$
Ecce Terra	689,85 \$
Jonathan V. Bolduc	35,00 \$
Garage Alex Bolduc	1 813,02 \$
CWA	3 452,70 \$
Traction St-Georges	3 566,68 \$
Solutions GA	1 193,84 \$
Escouade Canine MRC	2 487,85 \$
Maxi Métal	273,82 \$
TOTAL	120 546,10 \$

ADOPTÉ

2017-01-024

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance est levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

JONATHAN V. BOLDUC

KATHLEEN VEILLEUX